

## Actualités

### IUCLID 5 – Tutoriels vidéos

Des tutoriels vidéos sont désormais disponibles pour les utilisateurs souhaitant télécharger et installer IUCLID 5 en version « stand-alone ».

Ces tutoriels concernent les trois composants principaux nécessaires à une installation réussie de la version « stand-alone » de IUCLID 5 :

- Téléchargement et installation de JAVA
- Téléchargement et installation de PostgreSQL
- Téléchargement et installation de IUCLID

Pour les utilisateurs de IUCLID 5 soumis à des obligations au titre de REACH, un tutoriel supplémentaire, intitulé « Downloading and installing the Technical Completeness Check (TCC) plug-in », est également disponible.

Les vidéos sont consultables à partir :

- de la section « Webinar » du site de l'ECHA
- du site internet IUCLID
- de la chaîne de l'ECHA sur Youtube

### REACH - Substances SVHC

Les noms des substances SVHC figurant sur la liste des substances candidates (actuellement 53 substances) sont maintenant disponibles dans 22 langues européennes à partir de la base de données ECHA-term.

Cette base de données est consultable gratuitement, mais requiert cependant une inscription pour tous les utilisateurs souhaitant télécharger ou commenter les données.

La base de données ECHA-term est disponible ici.

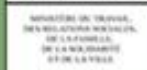
### REACH - Guide sur l'enregistrement

La procédure de consultation pour la version révisée du guide sur l'enregistrement a débuté et a été envoyée au PEG (*Partner Expert Group*).

### CLP - Classification harmonisée

Deux nouvelles propositions de classifications harmonisées sont en consultation :

- 1,1',1''-nitrotripropan-2-ol (N°CE 204-528-4) dont la consultation a été clôturée le 17 novembre 2011
- Styène (N°CE 202-851-5) en consultation jusqu'au 24 novembre 2011



## REACH

### Workshop de l' ECHA sur l'outil « QSAR Toolbox »

L'ECHA appelle les utilisateurs industriels à manifester leur intérêt pour un Workshop sur l'outil « QSAR Toolbox » organisé par l'Agence à Helsinki le **24 novembre 2011**.

Ce workshop permettra un retour d'expérience sur l'utilisation qui en a été faite par les industriels, ainsi que sur son ergonomie, et de préciser les attentes concernant les développements futurs de cet outil.

Ce Workshop est destiné à tous les utilisateurs de l'outil « QSAR Toolbox » aux fins de REACH et vise les différents secteurs de l'industrie. Un maximum de 30 personnes est prévu pour ce Workshop.

Les utilisateurs intéressés ont jusqu'au **21 octobre 2011** pour exprimer leur intérêt à participer à ce Workshop. Un formulaire est mis à disposition en ligne [ici](#).

Pour rappel, l'outil « QSAR Toolbox » est un logiciel développé par l'OCDE afin de combler les lacunes en informations sur les données (éco)toxicologiques nécessaires pour l'évaluation des dangers des substances chimiques. Cet outil peut aussi être une alternative aux tests sur les animaux.

Plus d'informations sont disponibles sur le [site de l'ECHA](#).

### 10<sup>ème</sup> rencontre du Forum de l'ECHA

Cette 10<sup>ème</sup> réunion a été l'occasion d'un bilan des précédents programmes de contrôles concernant l'enregistrement des substances et les FDS.

Le bilan sur le faible taux de respect des obligations a fait état du besoin d'améliorer les guides mis à disposition des industriels.

Le rapport final sera disponible au mois de novembre.

Le programme européen N°3 a également été adopté au cours de cette réunion.

La prochaine réunion du Forum de l'ECHA se tiendra à Bruxelles le 28 et 29 février 2012.

Pour plus d'informations sur cette réunion, vous pouvez consulter la [page de l'ECHA](#).

### REACH et innovations dans l'industrie chimique européenne

En septembre dernier, l'ECHA a lancé une nouvelle enquête concernant le règlement REACH et son impact sur les innovations dans le secteur de l'industrie chimique (voir notre [lettre d'information N°35](#)).

La date de clôture de cette étude, initialement prévue le 7 octobre 2011, a été prolongée jusqu'au **21 octobre 2011**.

L'enquête est disponible en ligne [ici](#).



## CLP

### FAQ

#### **Lors de la conception d'une étiquette, quelles sont les exigences requises concernant les dimensions et la présentation des pictogrammes de danger?**

Les règles générales applicables à l'apposition des étiquettes sont décrites dans l'article 31 du règlement CLP. Pour les pictogrammes de danger, ce sont les dispositions de la section 1.2.1 de l'annexe I et de l'annexe V du CLP qui s'appliquent, comme il est détaillé dans l'article du 31 (4) du CLP.

Selon l'annexe V du CLP, les pictogrammes de danger comportent un symbole en noir sur fond blanc dans un cadre rouge suffisamment épais pour être clairement visible. Les pictogrammes de danger ont la forme d'un carré debout sur la pointe. Chaque pictogramme de danger occupe au moins un quinzième de la surface minimum de l'étiquette conformément aux dispositions prévues dans l'article 17 du règlement CLP (telles que définies dans le tableau 1.3 de la section 1.2.1.4 de l'annexe I du 2<sup>ème</sup> ATP du CLP).

Lorsqu'un fournisseur choisit d'utiliser une étiquette plus grande que les dimensions minimales pour une certaine capacité de l'emballage, il n'est pas nécessaire d'augmenter également la taille du pictogramme, à condition que celui-ci couvre un quinzième des dimensions minimales pertinentes et reste proportionnel à la taille de l'emballage. La superficie minimale de chaque pictogramme de danger ne doit pas être inférieure à 1cm<sup>2</sup>. Notez que la taille du pictogramme concerne les dimensions du pictogramme lui-même et non pas la surface que représente le carré dans lequel est positionné le pictogramme.

Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section 5.2 du Guide sur l'étiquetage et l'emballage conformément au règlement CLP. Ce guide est disponible en français sur le [site de l'ECHA](#)

Cette FAQ est une traduction libre de la [FAQ européenne](#) disponible en anglais section 5.11 (section « Labelling »).

[www.reach-info.fr](http://www.reach-info.fr) et [www.clp-info.fr](http://www.clp-info.fr)

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

